



Thème 3

adopté

« Rupture écologique ; droits humains et justice sociale : une urgence démocratique »

RAPPORTEUR-ES

Pascal Anger, Grégory Bekhtari, Amandine Cormier, Béatrice Fauvinet, Catherine Le Duff, Sandrine Monier, Hervé Moreau, Sonia Ollivier, Julien Rivoire, Aurélia Sarrasin, Stéphane Tassel

Introduction

Les conséquences de la pandémie confirment les méfaits d'un système capitaliste et productiviste qui aggrave les inégalités sociales et détruit les équilibres sociaux et environnementaux en maintenant le modèle d'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées. Sa gestion a montré la nécessité de la puissance publique et le rôle indispensable des services publics. Pourtant, chaque accalmie sur le front sanitaire voit des discours vantant le libéralisme exacerbant la concurrence à outrance. Aujourd'hui des débats émergent, même aux États-Unis avec un discours affichant une remise en cause de la concurrence fiscale entre pays ou la promotion de plans de relance ambitieux.

Nonobstant les milliards débloqués à court terme pour le secteur privé, l'austérité demeure pour les populations – notamment dans l'UE – tandis que les enjeux environnementaux ne sont pas pris en compte. En effet, ces politiques qui restent néolibérales ont pour effet de creuser les inégalités. Elles conduisent à toujours plus de précarité et de pauvreté, partout sur la planète, en affaiblissant le lien social et les solidarités et aiguisent les tensions géopolitiques. Les États se plient aux multinationales et aux intérêts des plus riches en favorisant l'accumulation du capital par dépossession de conquies sociaux et de biens communs et en leur versant des aides publiques sans conditions conduisant à des profits record.

La recherche effrénée de profits détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature. Les plus pauvres sont les premières victimes de ces dérèglements. Il y a urgence à basculer vers des modes de consommation et de production qui ne soient plus dépendants des énergies fossiles, pour favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques. Nos sociétés doivent faire de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité, en privilégiant les services publics. La nécessaire transformation du système, pour être juste socialement, implique que les premiers responsables soient les principaux contributeurs et que le financement s'accompagne d'une réduction des inégalités.

Sur le terrain politique, le projet néolibéral continue de voir sa légitimité se déliter. Face à la contestation, ce sont des dérives liberticides et répressives, la dépossession démocratique qui sont le plus souvent mobilisées pour imposer les mesures impopulaires. En France, exploitant toutes les potentialités d'une Vème République taillée pour la toute puissance présidentielle, E. Macron exerce le pouvoir de manière solitaire et autoritaire : état d'urgence prolongé, parlement réduit à enregistrer les décisions prises par le conseil de défense durant la crise sanitaire, contournement des organisations syndicales, répression violente des mouvements sociaux, non-respect de ses engagements vis-à-vis de la convention citoyenne pour le climat... La confiance envers les institutions, les corps intermédiaires et le fonctionnement démocratique sont à nouveau mis à mal.

Mais des mouvements de résistance émergent ou se renforcent à l'échelle internationale comme les mobilisations féministes, celles pour la justice sociale, pour la justice climatique, contre le colonialisme, contre le racisme ou pour davantage de démocratie. Le syndicalisme de lutte et de transformation sociale de la FSU s'inscrit pleinement dans ces recherches d'alternatives, sources d'espoirs, en s'engageant notamment dans le collectif « Plus jamais ça ». Elles sont une nécessité pour rompre avec un système capitaliste mortifère, pour mettre en échec le libéralisme, contrer la progression des forces nationalistes, néo-conservatrices et d'extrême droite et pour ouvrir la voie à une société de solidarité et d'émancipation. Les services publics que nous défendons sont une réponse aux inégalités et à la crise climatique. La défense des droits et des libertés des peuples, des droits sociaux, environnementaux et démocratiques est un enjeu majeur.

Partie I : Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale, solidaire, juste et démocratique

I.1 Protéger notre planète, répondre aux besoins sociaux

I.1.1. L'urgence de changer de modèle de société

Le constat est alarmant. L'année 2020, comme les précédentes, aura été exceptionnelle avec une accélération de la fonte des glaces et le dégel du permafrost, une hausse des émissions de CO2 dues en partie aux feux de forêt et que la baisse drastique des activités industrielles et de la mobilité mondiale durant les confinements n'aura pas suffi à enrayer. Les incendies, les records de température et les catastrophes de l'été 2021 confirment ce que pointe le GIEC dans son rapport. Comme l'ont défendu les manifestations pour le climat, il n'y a pas de planète B, il est indispensable de tendre vers la sobriété énergétique et numérique et de rompre avec l'idée d'une croissance infinie.

Les activités humaines dans le contexte néolibéral et capitaliste actuel, sont aussi à l'origine des pandémies, en accélérant la détérioration des écosystèmes (déforestation, urbanisation massive, artificialisation des sols, agriculture intensive, élevage industriel, pollutions...), la perte de la biodiversité et l'effondrement du vivant. De nombreux territoires, notamment d'outre-mer subissent les conséquences du dérèglement climatique et des pollutions issues de pratiques agricoles nocives (sargasse, brume de sable, glyphosate, chlordécone, leucose bovine). La FSU demande la prise en compte

de ces difficultés en Outre Mer et des mesures spécifiques adaptés aux départements, notamment par des investissements massifs.

L'humanité est aujourd'hui dans l'impasse d'un modèle capitaliste qui montre son incapacité à effectuer les transformations indispensables pour faire face à la crise écologique. En outre, ce modèle non soutenable précarise les travailleurs et plus encore les travailleuses et altère leur santé. Les logiques actuelles ne remettent pas en cause les fondements économiques et structurels, et ne prennent pas en compte l'urgence. L'échec de la COP 26 en est l'illustration. Les crises climatique et sanitaire nécessitent des choix politiques cohérents pour une véritable transformation durable des sociétés, sur la base d'une justice sociale et écologique. Les priorités doivent être celles utiles aux besoins sociaux et environnementaux, guidées par l'intérêt général et non par les lois du marché. Des politiques publiques pérennes et planifiées doivent se mettre en place, reposant sur la décarbonation de l'économie, la volonté réelle de développer les énergies renouvelables dans le cadre d'un service public de l'énergie, la réorientation industrielle, la sobriété énergétique et numérique, la réorientation des flux financiers, une autre politique fiscale, l'abandon de la croissance infinie, le développement des emplois publics... Dans un contexte où le gouvernement cherche à construire de nouveaux réacteurs, la FSU revendique (cf. mandat de Clermont) la sortie la plus rapide possible de l'énergie nucléaire, l'abandon de la technologie l'EPR et son opposition au centre d'enfouissement de Bure.

I.1.2. Un autre monde et une autre Europe sont nécessaires à la rupture écologique.

Le commerce mondialisé maintient les économies dans une logique de compétition et de croissance qui a des conséquences catastrophiques pour la planète. La FSU dénonce tous les accords bilatéraux de libre-échange, et ceux qui vont être revus ou ratifiés (TAFTA, Canada, Mercosur...). La finance et les détenteurs de capitaux utilisent de plus en plus l'éco-blanchiment pour se donner une image écologique. La réglementation financière doit intégrer les impacts environnementaux et sociaux. Le commerce mondial doit être régulé et contrôlé selon des critères écologiques, solidaires et justes, y compris pour limiter l'impact des transports internationaux polluants et énergivores. L'urgence écologique comme la pandémie, montrent le bien fondé d'échanges internationaux au service d'une coopération mondiale pour sortir des crises, des pandémies et s'engager sur des réponses globales. La France et l'UE doivent s'engager dans cette voie.

L'échec criant de la COP 26 à réviser à la hausse les engagements pris à Paris a démontré l'incapacité actuelle des pays riches à s'engager dans une solidarité avec les pays du Sud.

Concernant la PAC, le système des éco-régimes, outil pour « verdir » l'agriculture, n'est pas assez contraignant et va permettre de détourner les exigences des labels « bio » au profit du label HVE (Haute Valeur Environnementale), l'écoblanchiment de l'agriculture intensive et industrielle. La question du bien-être animal doit être posée. Les aides aux grosses exploitations doivent être plafonnées et conditionnées au respect des normes sociales protégeant le droit des travailleurs-euses et des normes environnementales. Les aides doivent être conditionnées aux services environnementaux rendus comme au respect des normes sociales et non plus versées à l'hectare. Les exploitations à taille humaine, l'agro-écologie, les circuits courts, l'agriculture vivrière doivent être soutenus.

La loi française de 2017 sur le devoir de vigilance des multinationales en matière de droits humains, d'environnement, de gouvernance et de protection des victimes doit être élargie. La FSU doit participer à toutes les actions visant à adopter le devoir de vigilance en Europe et à le rendre applicable à toutes les entreprises.

I.1.3. Pour une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale

Les plans de soutien à l'économie enclenchés pendant la crise sanitaire n'ont pas été accompagnés de conditions sociales et écologiques. Ainsi, de grandes entreprises bénéficient de milliards d'aides publiques tout en entamant des plans de licenciement, en versant des dividendes, et sans réorienter leur production.

La FSU exige un contrôle des aides publiques versées aux entreprises avec pour principe leur éco-socio-conditionnalité.

L'intervention des États a démontré qu'il est possible de mobiliser d'importantes ressources financières pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Le même engagement est indispensable pour rompre avec des décennies d'un chômage de masse et de précarité qui brisent des vies, privent la société de millions de savoir-faire et d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

En France, ce sont des millions d'emplois pérennes qui doivent être créés : services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, services aux personnes dépendantes, crèches, culture, transports en commun, rénovation thermique des logements, recyclage des déchets et économie circulaire, agroécologie... Enfin, pour contribuer à la création de ces millions d'emplois, le partage du temps de travail doit être effectif, avec une application généralisée de la semaine des 35h et la revendication de celle des 32h dans l'ensemble des secteurs d'activités, sans perte de salaire, avec des modalités à approfondir. La FSU doit s'engager dans une réflexion sur la répartition et la réduction du temps de travail dans une perspective de transformation sociale et écologique.

I.1.4 Redonner du sens au travail au service d'une rupture écologique et sociale

C'est aussi dans l'activité productive et au quotidien que la protection de l'environnement peut être mise en œuvre. Il faut contrer un productivisme destructeur, toutes les formes de taylorisme, le neo management et la recherche de la rentabilité

financière. La mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux travailleurs et travailleuses de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et l'environnement. Il faut que les travailleurs et travailleuses, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, questionner les besoins essentiels, débattre et refuser des pratiques qui polluent, maltraitent les personnes ou les animaux ou qui nuisent à l'environnement.

Au-delà, dans chaque organisation – entreprise et administration – les instances ad hoc, aux prérogatives et pouvoirs renforcés, doivent permettre aux représentant-es des agent-es et salarié-es de porter ces débats et les transformations indispensables, en s'appuyant sur les textes imposant aux administrations une exemplarité en matière d'environnement et de justice sociale.

I.1.5. La question des communs

Face à l'extension du règne de la marchandise, le développement des communs, constitue une alternative à la propriété privée qui n'est pas pour autant une étatisation C'est par exemple le cas dans le domaine du numérique, avec les logiciels libres et les biens communs de la connaissance,

Les coopératives ou les SCIC peuvent constituer une alternative au pouvoir des actionnaires. De même, la crise écologique montre l'importance de gérer les biens naturels collectivement. Ainsi, des législations doivent permettre de défendre et étendre les communs. La propriété sociale d'entreprises doit être soutenue par les pouvoirs publics. Il est urgent de s'opposer à tout processus de privatisation de biens naturels (forêt, eau...). La FSU est d'ores et déjà partie prenante de luttes pour les communs. La FSU approfondira la réflexion sur cette question, les communs constituent aujourd'hui un élément important des luttes écologiques et sociales.

L'articulation entre des formes coopératives et la place des services publics doit être repensée. Dans un contexte de libéralisation du marché, les coopératives peuvent faire vivre l'idée de la nécessité d'un service public. Ces formes d'organisation coopératives doivent être soutenues mais elles ne doivent pas être considérées comme un moyen de pallier les carences du service public. La primauté au service public doit être réaffirmée. Nous appelons au maintien des services publics existants et à la renationalisation des secteurs privatisés (rail, autoroutes, énergie...).

I.1.6. Le numérique

Loin de constituer la solution technologique à la résolution de la crise environnementale, les productions et consommations numériques, qui ne sont pas immatérielles, ont un impact considérable et croissant sur le réchauffement climatique et la pollution des éco-systèmes (épuisement des ressources naturelles, accumulation des métaux lourds, faible recyclage). Les conditions dégradées d'extraction des métaux rares représentent un coût humain, environnemental et social pour les pays pauvres, souvent ignoré dans le débat public et dont les entreprises et les états ne tiennent aucun compte.

La neutralité écologique de la dématérialisation numérique relève du mythe. Internet dépend d'une infrastructure matérielle dense et énergivore et entraîne des inégalités dans la population. Diverses formes d'obsolescences contribuent à une production expansive des terminaux. Le développement exponentiel du trafic des données en ligne, des systèmes de secours et le refroidissement des machines de stockage de données décuple la part du numérique dans l'émission des gaz à effet de serre. Le déploiement de la 5G et l'utilisation de certaines intelligences artificielles renforcent l'intensification des usages par « effet rebond ».

Les GAFAM et autres entreprises numériques récupèrent, exploitent et stockent un nombre grandissant de données privées et publiques parfois sensibles (santé, défense...). Elles promeuvent un système de valeurs qui leur est propre, censurant la liberté d'expression, sans recourir à la justice des États. Leur fonctionnement est peu soucieux du respect des droits sociaux. En position dominante, elles exercent un redoutable lobbying. Des législations internationales doivent en limiter le pouvoir pour les soumettre au contrôle démocratique et à la transparence en particulier de leurs algorithmes. Il faut basculer de manière générale, vers un numérique émancipateur où les utilisateurs sont maîtres de leurs choix. L'indépendance et la neutralité commerciale des pouvoirs publics doivent être garanties par le développement d'un numérique souverain, sobre et durable et libre.

Les politiques publiques doivent obtenir la réduction de l'impact environnemental du numérique. Le déploiement des nouvelles technologies, comme la 5 G, doit impérativement être soumis au débat démocratique à l'issue des études scientifiques d'impact. Ce développement ne doit pas participer de la surexploitation des ressources et de l'extension d'une consommation sans fin. Continuité du service public, amélioration des conditions de travail des agent-es et durabilité nécessitent d'envisager des alternatives au tout numérique. Le numérique doit être au service des travailleur-ses et des usager-es mais ne doit pas se substituer à l'humain ou nuire aux collectifs de travail. La FSU s'oppose aux suppressions d'emplois lié au développement du numérique. Par ailleurs, l'impact écologique et l'obsolescence du matériel doit être pris en compte dans l'équipement des services publics. Une maintenance continue doit permettre l'entretien et la durabilité des terminaux, sans perte de performance. La garantie des équipements publics doit être étendue à dix ans, avec une étape à cinq ans dès 2022.

Les usages sobres, définis par des normes, sont à encourager. La publicité numérique doit être encadrée, sans omettre le recueil des données, pour limiter la pollution visuelle de l'espace public et une sur-consommation non soutenable. La protection des mineurs vis-à-vis de cette publicité est à renforcer.

1.1.7. Agir syndicalement pour la rupture écologique

1.1.7.a. Rupture écologique et enjeux éducatifs, de recherche et d'innovation

Suite aux mobilisations de la jeunesse, des évolutions des programmes de la scolarité obligatoire renforcent la formation à l'éco-citoyenneté. Mais leur portée est trop limitée aux éco-gestes individuels et n'inversent pas la charge de la culpabilité instillée par les grands groupes industriels. Ces programmes ne sont orientés que vers l'adaptation à un changement global sans prendre le temps de la nécessaire interrogation sur les causes anthropiques du changement global.

Des débats sur les choix de société et leurs conséquences écologiques et sociales, sont pourtant à instruire tout au long de la scolarité. La rupture écologique est une « question socialement vive », les enseignements émancipateurs visent la construction d'une pensée complexe, critique, éthique et prospective. Ils prennent appui sur tous les travaux de la recherche publique, libre dans la définition de ses objets et méthodes, dont les financements doivent être abondés.

Mission impérative du service public d'éducation et enjeu de justice sociale, la sensibilisation des élèves à la biodiversité doit permettre de maîtriser les enjeux de défense collective de l'environnement. Promotion des ressources produites par les enseignant-es et formation renforcée doivent assurer une appropriation par les enseignant-es des enjeux notionnels et didactiques de la transition écologique afin de montrer la complexité sociale des problèmes en plaçant les élèves en position d'exercer leur esprit critique. La loi Pénicaud qui laisse aux seules branches professionnelles l'élaboration des contenus de programmes de l'enseignement et formation professionnels doit être abrogée.

Faire des établissements et unités de travail, des lieux d'exemplarité écologique suppose un fort engagement budgétaire de l'État auprès des collectivités territoriales et de ses services publics. Une rénovation généralisée, privilégiant l'isolation des bâtiments, la végétalisation des espaces collectifs et l'accessibilité par les mobilités douces et collectives doit être engagée, sans recourir à la privatisation (exemple des PPP). Cela nécessite une impulsion forte de l'État. Par ailleurs, L'ensemble des fournitures (pédagogiques, matérielles...) doivent être encadrées par une labellisation éco-responsable. Les nouveaux modèles de campus et d'écoles privées dites « vertes » portés par les investisseurs de l'industrie dont celles du numérique sont à combattre.

1.1.7.b. Les services publics acteurs et leviers structurants de la rupture écologique et sociale

La défense du service public passe par des actions offensives : non seulement les services publics doivent retrouver les principes de la gestion publique et les moyens de fonctionner efficacement, mais de nouveaux services publics sont aussi nécessaires pour répondre aux besoins sociaux dans une société écologique, sociale et démocratique.

Il est indispensable de reconstruire et renforcer les services publics de les rendre démocratiques, proches et accessibles à toutes et tous physiquement, ce à quoi s'opposent aujourd'hui les principes marchands, ceux du « new management » et de la numérisation à outrance qui, sous couvert de « modernisation » ou de « transformation », déshumanisent les relations entre usager-es et agent-es et affaiblissent volontairement la notion même de service public. Il est indispensable de rendre les services publics transparents quant à leur impact écologique et d'en faire des vitrines de la transition écologique par une politique de sobriété et d'efficacité énergétiques, d'utilisation et de production d'énergies renouvelables tout en permettant leur bon fonctionnement.

L'affaiblissement volontaire de la sphère publique au profit de la sphère privée qui capte l'innovation doit cesser. De nouveaux besoins apparaissent dont la prise en considération appelle la création de nouveaux services publics ou la refondation de services publics existants (cf. thème 2) : de la perte d'autonomie à l'accès au crédit, de la protection des biens communs – définis comme indispensables à la collectivité – à l'environnement, de l'accès à l'énergie et à la santé, le chantier est immense.

Des initiatives concrètes pour la gratuité de certains services publics, qui répondent aux besoins essentiels de la population, en matière d'accès à l'eau et à l'énergie, de santé ou de transports locaux sont nécessaires. Ainsi la gratuité des premiers m³ d'eau ou des premiers KWH est à mettre en place. Il faut aussi viser la gratuité des transports en commun dans les agglomérations ou pour y accéder, afin de limiter au maximum l'usage des véhicules individuels.

La FSU veut être porteuse d'idées et de solutions et participera aux initiatives collectives pour la construction d'alternatives écologiques et sociales comme elle le fait déjà dans le cadre de « Plus jamais ça » ou dans la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

1.1.7.c. De nouveaux droits pour les fonctionnaires et les salarié-es

En complément de ses mandats de Clermont (mobilité, adaptation des unités de travail, restauration collective, transports, tri sélectif...), la FSU rappelle son opposition à l'ubérisation économique (cf. mandats de Clermont) et porte le nécessaire renforcement des droits pour toutes et tous, quels que soient le statut ou la nationalité. Ainsi, l'accès à la santé et aux mesures de protection sanitaire doit être garanti. L'inspection et la médecine du travail doivent être développées ou créées

en toute indépendance des employeurs qui ont une obligation de protection. Il faut assurer le droit effectif des travailleuses et travailleurs à utiliser sans entrave leur droit de retrait en cas de danger grave et imminent.

Les plus précaires sont celles et ceux qui sont les plus contraint-es de poursuivre leur activité pendant la crise sanitaire même quand elle les mettait en danger. Comme les indépendant-es, elles et ils sont les plus vulnérables face à un arrêt brutal de l'économie. Chacun-e doit pouvoir bénéficier d'un droit garanti au revenu et à la protection sociale. L'accès à l'assurance chômage doit permettre une vie digne. Le télétravail doit être fortement encadré avec une prise en charge du matériel, des frais induits, le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail. La mise en œuvre du droit à un logement décent passe notamment par l'encadrement et le plafonnement des loyers et la mise aux normes climatiques des « passoires thermiques » avec le développement des aides ainsi qu'un accroissement du parc social et sa répartition sur l'ensemble du territoire.

Une reconversion professionnelle, avec un revenu au moins équivalent et une formation adaptée, doit être assurée pour les travailleuses et travailleurs qui se retrouveraient sans emploi du fait de la reconversion écologique de l'économie.

I.2. Pour une économie et des services publics au service des besoins sociaux et environnementaux

1.2.1. L'accès à une santé de qualité pour toutes et tous

Comme les questions écologiques, la santé nécessite des politiques mondiales. La crise sanitaire a confirmé les exigences d'une prise en compte des besoins de santé et de coopération internationale.

Pour la FSU, la santé est un bien commun. Elle réaffirme la nécessité de la levée des brevets sur les vaccins et les médicaments pour permettre leur diffusion rapide et massive dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité. Le partage des savoir-faire et le transfert des technologies sont incontournables pour faire échec aux inégalités (financement et installation d'unités de production, aide à la recherche publique, aide à la lutte contre les maladies endémiques...).

Cette crise a accentué les effets délétères des inégalités d'accès à un système de soins de qualité, mais elle a aussi montré la possibilité, l'importance et l'urgence à cesser d'appliquer à la santé des politiques d'austérité et des modes de gestion et de management propres aux entreprises marchandes. Elle a révélé les carences et la fragilité de notre système de santé, ainsi que la situation catastrophique de l'hôpital public. Les marges de manœuvre redonnées ponctuellement aux soignant-es durant les phases les plus aiguës de la crise sanitaire ont montré la supériorité de leur qualification, de leur savoir-faire professionnel, et de leur sens du service public sur les logiques comptables. L'alternative n'est pas entre la santé et l'économie, contrairement à ce qui a été maintes fois affirmé par le pouvoir en place et les milieux financiers et patronaux.

De nombreuses mesures - que la FSU porte déjà - doivent à présent être prises, en complément d'une Sécurité sociale remboursant à 100% les soins prescrits, pour que la santé de toutes et tous soit un objectif supérieur et prioritaire :

- une politique publique du médicament indépendante avec la création d'un pôle public du médicament, associée à un soutien spécifique à la recherche et au développement,
- la levée des brevets,
- des mesures fortes portant sur un grand plan de recrutement et de formation des personnels de santé et sociaux, en augmentant les capacités d'accueil et en favorisant l'accès des jeunes des milieux populaires aux études de santé
- une revalorisation des soignant-es au-delà des mesures insuffisantes du Ségur de la santé,
- un plan d'urgence pour l'hôpital avec l'arrêt des fermetures de services et de lits, une dotation en lits, personnels et matériels à la hauteur des besoins,
- la taxation des cliniques privées à but lucratif, notamment celles qui se réservent les actes médicaux les plus « rentables »,
- une autre politique avec l'abandon de la gestion entrepreneuriale des hôpitaux, et la fin de la tarification à l'activité (T2A),
- la garantie d'un service public de santé sur l'ensemble du territoire pour lutter contre les déserts médicaux (création de centres de santé en lien avec les hôpitaux de proximité), en remettant en cause notamment le principe de libre installation,
- de véritables politiques de prévention, ambitieuses, plus inclusives et participatives (maladies chroniques, risques suicidaires etc...),
- une véritable politique d'éducation à la santé à tous les âges de la vie avec un budget conséquent (santé à l'école, médecine de prévention...),
- la prise en compte de la santé des femmes, notamment en termes d'accès, de prévention et de reconnaissance des maladies féminines (endométriose...),
- la création d'un véritable service de santé au travail avec des moyens suffisants.

La FSU dénonce par ailleurs le forfait patient urgences (FPU) qui s'applique depuis le 1er janvier 2022 à tout patient qui se rend aux urgences si son passage ne débouche pas sur son hospitalisation. Ce n'est pas en pénalisant financièrement les patient-es mais en améliorant la médecine de ville que l'on pourra désengorger les urgences.

Mais la santé doit aussi être entendue au sens large : elle ne se limite pas à l'absence de pathologie, chacune et chacun doit pouvoir se développer dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle. Cela passe notamment par l'amélioration des conditions de travail, la disparition du stress et mal-être au travail, la lutte contre l'isolement, un logement décent, une alimentation de qualité, du temps libre, l'accès à la culture et aux équipements sportifs, le pouvoir d'action citoyenne. La santé interpelle aussi les modes de production, de mobilités et de consommation. Enfin, l'accent mis sur la santé passe par des

politiques de rupture fortes contre le réchauffement, le dérèglement climatique, par une amélioration de la qualité de l'environnement (l'air, les sols, l'eau).

1.2.2. L'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité

L'industrie agroalimentaire n'assure ni la sécurité alimentaire, ni l'accès à une alimentation saine. Les dérèglements climatiques et les diverses pollutions auxquels son activité mondialisée participe menacent la production.

Faim, dénutrition, surpoids et obésité (et troubles métaboliques associés) touchent particulièrement les plus pauvres et les précaires et se traduisent par des écarts d'espérance de vie considérables entre les catégories sociales. L'alimentation des enfants doit être une priorité partout, notamment ceux des milieux défavorisés. La FSU demande un plan d'aides pour les cantines et pour leur accès, en particulier dans les DOM. La transformation du système alimentaire en faveur d'une production locale, bio, durable, la restauration collective et la cantine scolaire en régie, le renforcement du contrôle sanitaire et du contrôle de l'information du consommateur-trice sont impératifs pour assurer la démocratisation de l'accès à une alimentation de qualité. Les États membres et l'Europe doivent disposer de moyens publics et de personnels pour en assurer le contrôle et aussi pour résister au puissant lobbying pratiqué par les groupes du secteur. La création de la PAAC (Politique Agricole Alimentaire Commune) doit intégrer une législation alimentaire.

Par ailleurs, l'intérêt de la population pour la consommation de produits alimentaires de qualité, cultivés dans le respect de l'environnement et distribués en circuits courts, croît. Toutefois, l'expérience montre que sont sous représentés parmi ces consommateur-trices les catégories à faibles revenus et les plus précaires.

L'accès à une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous passe par l'augmentation des salaires, des prestations sociales et des pensions mais aussi par une régulation des (prix des) produits mis en vente. En outre, le système d'aide alimentaire tel qu'il fonctionne aujourd'hui doit être remis en cause : l'aide provient majoritairement de l'agro-industrie, de la surproduction constante, elle fait appel à du travail bénévole et contribue à la défiscalisation. C'est sur la base de ces constats que la question d'une garantie au droit de bien se nourrir doit être repensée.

La FSU s'engage à participer avec d'autres à l'étude et aux débats sur une sécurité sociale de l'alimentation pour l'accès à une alimentation saine et durable pour tous et toutes.

I.3. Égalité et solidarité : lutter contre les inégalités, dégager les ressources pour le financement des politiques publiques

I.3.1. Solidarité et péréquation entre territoires

L'État aujourd'hui organise la concurrence entre les territoires (généralisation des appels à projets, évaluation permanente, loi 3DS) alors qu'il devrait assurer la qualité et l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire dont périphériques et ruraux. Cela passe par un financement à la hauteur, par des systèmes de péréquation en fonction de la richesse des territoires et leurs collectivités, par un rôle de régulateur et d'opérateur public avec des règles nationales d'organisation des services publics et des marchés publics intégrant d'office la dimension sociale et environnementale dans les critères de choix.

Renforcer le rôle de garant de l'État sur l'ensemble du territoire permettra d'assurer la qualité des services rendus à toutes les usager-es et également d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agent-es des services publics.

I.3.2. Pour une autre répartition des richesses

La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe à un niveau historiquement bas. Elle est non seulement largement en deçà du niveau qu'elle avait atteint dans les années 1980, mais elle est aussi en deçà de son niveau de la période antérieure.

Durant cette période, la part des profits sur la valeur ajoutée a augmenté de 19 points en Europe, ce qui a nourri les rémunérations des actionnaires. Inverser la tendance passe par une progression des salaires réels, en priorité les plus bas, et par celle des cotisations sociales, ce qui permettrait de dégager des ressources fiscales et sociales et de rééquilibrer le partage des richesses. Cela passe aussi par une redéfinition du pouvoir dans les entreprises, totalement déséquilibré en France au détriment des salarié.es.

Notre orientation passe tout d'abord par une plus juste distribution primaire des revenus et des patrimoines, ce qui suppose notamment une revalorisation de la part des salaires dans la valeur ajoutée. La taxation progressive de l'héritage, avec une augmentation des droits de succession et de donation, est nécessaire pour réduire les inégalités de patrimoine qui s'accumulent de génération en génération.

C'est l'utilité sociale et écologique du travail qui doit devenir la boussole de la reconnaissance des métiers et des embauches correspondantes. La revalorisation du SMIC, des salaires minimums au niveau des branches et de la Fonction Publique et des salaires dans les métiers à prédominance féminine reste le meilleur outil pour revaloriser les salaires et l'image des métiers des « premier-es de corvée ».

I.3.3. La fiscalité : réduire les inégalités et dégager des ressources

Les inégalités ne cessent d'augmenter : profitant des réformes du gouvernement Macron, les plus grandes fortunes se sont massivement enrichies au cours de la pandémie. Afin de réduire les inégalités, certaines mesures s'imposent, telles la réduction du poids de la TVA et l'instauration d'une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité, le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu – avec la création de nouvelles tranches et par exemple des taux d'imposition de 90% pour les tranches les plus élevées, comme c'était le cas en 1986 – le renforcement de la fiscalité du patrimoine des ménages avec un renforcement de l'ISF, la suppression de la Flat tax (PFU), augmenter le taux nominal de l'Impôt sur les sociétés qui n'a cessé de baisser, et le réexamen des niches fiscales (Crédit impôt recherche par exemple ...). La suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production a par ailleurs encore plus fragilisé le financement des collectivités locales et accru le pouvoir de l'État sur les finances locales, ce qui n'est pas acceptable.

C'est également d'agent-es publics au service de la lutte contre l'optimisation, l'évasion et la fraude fiscales dont l'État a besoin. Celle-ci doit être renforcée pour devenir réellement efficace. Les lanceurs d'alerte doivent être juridiquement protégés.

Au-delà de ces mesures structurelles, il faut porter la revendication d'une contribution des grandes fortunes et des grands groupes profiteurs de la crise.

La fiscalité des multinationales et leurs filiales doit être renforcée et correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays. Elle doit faire l'objet de contrôles rigoureux et réguliers.

Concernant la fiscalité écologique, les mandats de Clermont doivent être complétés. Il faut articuler cette fiscalité avec une réglementation au service de la rupture écologique et la faire reposer sur des principes de justice sociale. Cela passe notamment par une taxation du kérosène des avions, de la circulation des porte-conteneurs et des bateaux de croisière, l'alignement de la fiscalité du gazole des poids lourds sur celui des particulier-es, par une remise à plat des niches fiscales et par la suppression des subventions aux énergies fossiles. L'urgence climatique impose une juste contribution des entreprises et particuliers qui ont le plus de responsabilités et dont le patrimoine ou le mode de vie a la plus grande empreinte en termes de pollution.

La mise en œuvre d'une fiscalité écologique doit se faire en toute transparence pour être efficace. Elle ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres ou les plus éloignés des centres urbains, en privilégiant les dispositifs redistributifs pour compenser ou supprimer les impacts. Elle doit être indissociable d'une profonde réforme des subventions publiques dommageables à l'environnement.

I.3.4. Des financements et des investissements au service de la rupture écologique et des services publics sont possibles.

Si les mandats de Clermont restent d'actualité, la pandémie a montré la rupture possible et nécessaire avec les dogmes néolibéraux (règle des 3%, mesures austéritaires, chasse aux dépenses publiques...). Cela nourrit des débats sur les politiques économiques, dans la société, notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur l'ouverture de lignes de crédits pour financer les besoins des entreprises et des particulier-es, le déficit public, le rôle de la BCE et de la création monétaire, sur les moyens des services publics... Ces réflexions doivent se vulgariser pour aller vers la démocratisation des choix des politiques monétaires et budgétaires. Elles doivent contrer la poursuite de politiques monétaires et budgétaires à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel de l'UE. D'autant qu'il y a un risque de voir se refermer la parenthèse d'une politique extensive pour privilégier, comme en 2008, les politiques austéritaires.

Les forces de transformation sociale et écologique doivent avoir pour objectif de désarmer la finance et de concevoir d'autres financements au service de la rupture écologique, du développement des services publics et de la réponse aux besoins sociaux. Ce qui implique de réfléchir aux enjeux qui se posent actuellement.

Les dépenses et les déficits liés à la crise sanitaire, dont les plans de relance, ne doivent pas être transformés en une sorte de "dette covid" justifiant un renforcement de l'austérité budgétaire et de nouveaux désengagements publics.

Les plans de relance ont consisté en un soutien à l'économie, sans contrepartie ni contrôle. Pour la FSU, ils doivent à l'inverse permettre la rupture écologique et la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Tout engagement financier doit s'accompagner d'une conditionnalité écologique et sociale, avec un véritable contrôle démocratique. Les bénéficiaires des plans de relance, comme ceux qui ont dégagé des profits pendant la crise, doivent être mis à contribution.

Dans ce contexte, pas plus que pour n'importe quelle dette publique, ladite « dette covid » ne doit pas être un outil au service des politiques néolibérales. Elle doit être reprise par l'État dans sa dette globale. Cette dette ne doit pas peser sur les comptes de la Sécurité Sociale. Cela passe dans l'immédiat par la dénonciation du transfert à la CADES de la dette dite sociale liée au COVID.

Pour la FSU, les décisions sur la dette publique détenue par la BCE (dette perpétuelle, restructuration ou annulation) doivent être accompagnées d'une profonde réforme des institutions monétaires et financières. Ceci permettrait de financer des politiques publiques post-Covid, fondées sur la satisfaction des besoins sociaux et la transition écologique.

I.3. 5. Pour une puissance publique démocratique

La crise sanitaire et sociale a affaibli encore la démocratie : son périmètre a été réduit et ses principes sont contestés, l'État de droit étant parfois présenté comme un carcan et non comme une protection. Par la mise en place durable d'un conseil de défense sanitaire et le vote de lois d' « urgence sanitaire », la gestion des aspects sanitaires, sociaux et économiques de

la crise a été confisquée aux citoyen-nes avec un ensemble de lois d'exception s'inscrivant dans la durée et restreignant durablement les libertés publiques et les droits, laissant se développer un mode autoritaire de prise de décision politique. Il faut sortir des états d'urgence permanents, des lois sécuritaires et des lois votées en procédure accélérée sans le débat parlementaire nécessaire. Il faut construire les instruments d'une vie démocratique dans la vie citoyenne comme dans le monde du travail. La FSU réaffirme, à rebours des choix actuels, qu'un état démocratique doit s'appuyer sur ses services publics : il faut par exemple revenir à des régies publiques de l'eau. Le fonctionnement démocratique des services publics, avec des agent-es conscient-es de leur rôle, est une condition de leur bon fonctionnement.

Il s'agit d'une nécessité absolue pour le monde d'après : le débat démocratique, les choix doivent procéder d'un débat transparent et non confisqué avec, à tous les niveaux – locaux comme nationaux – l'ouverture et l'organisation des espaces de débat et de délibération permettant la rencontre des parties prenantes. Cela passe notamment par le renforcement de la participation citoyenne locale et la prise en compte des initiatives citoyennes. La Convention citoyenne pour le climat aurait pu en être un exemple, même imparfait, mais elle a été vidée de l'essentiel de ses propositions par la reprise en main par le gouvernement.

I.4. Protection sociale et sécurité sociale

I.4.1. Une protection sociale menacée

La Protection sociale, au-delà des risques couverts par la Sécurité sociale même, inclut dans son champ les questions d'emploi, de logement, de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les menaces sont nombreuses : affaiblissement des prestations sociales (dont APL), stigmatisation des bénéficiaires, prise en charge par la CADES de la dette covid, fiscalisation des ressources de la Sécu, organisation et instrumentalisation du déficit, réforme de l'assurance chômage qui durcit les conditions d'accès et le niveau d'indemnisation des privé-es d'emploi, et projet d'intégration de l'assurance-chômage (actuellement gérée par les partenaires sociaux dans le cadre de l'Unedic) dans la Sécurité sociale sous tutelle de l'Etat.

Pour la FSU le financement de l'assurance chômage doit passer par les cotisations sociales sur les salaires, en lien avec les créations d'emplois.

La sécurité sociale et l'assurance chômage ont pleinement fait la preuve de leur efficacité durant la crise sanitaire en prenant en charge à 100% des dépenses de santé liées au covid et avec les mesures de chômage partiel.

I.4.2. Une sécurité sociale à reconquérir pour un remboursement à 100% des soins prescrits (cf mandats de Clermont).

Cette reconquête suppose d'en finir avec l'assèchement organisé des ressources de la Sécurité sociale (allègements et exonérations de cotisations dont la compensation par le budget de l'Etat n'est plus totalement garanti) et de mener une politique visant l'emploi de tous-tes, une augmentation des salaires et une effectivité de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Le remplacement des cotisations sociales par la CSG, la TVA et autres taxes participe de la fiscalisation croissante de la sécurité sociale depuis la création de la CSG et de sa mise sous tutelle de l'État.

Pour la FSU, cette reconquête passe par une réaffirmation de la primauté de la cotisation sociale, l'opposition à la fiscalisation des ressources de la sécurité sociale, la mise à contribution des revenus du capital, la requalification en cotisation de la CSG portant sur les revenus du travail.

La FSU affirme l'indispensable sanctuarisation des ressources de la Sécurité Sociale, en opposition au projet récurrent de fusion des budgets (Etat et Sécu).

La reconquête de la sécurité sociale, pour un remboursement à 100% des soins prescrits est une urgence pour lutter contre les renoncements et les inégalités d'accès aux soins. La FSU s'engage à initier une campagne dans ce sens, en intégrant notamment une analyse critique du scénario dit de « grande Sécu » formulé par le HCAAM et en s'appuyant sur tous les travaux démontrant l'inefficacité et l'injustice d'un système à deux étages (AMO et AMC).

La FSU rappelle son mandat pour un retour à l'élection directe des représentants des assuré-es aux conseils d'administration de la Sécu.

L'ordonnance de février 2021 et l'accord relatif à la PSC des agents de l'État instaurent un modèle qui ne correspond pas à ce que porte la FSU. L'accord instaure une adhésion obligatoire et rompt les solidarités intergénérationnelles entre actifs-ives et retraité-es, les solidarités de revenus et familiales.

Pour la FSU, une assurance complémentaire ne peut être que facultative, conformément à notre mandat de liberté d'adhésion.

Dès lors qu'il y a obligation d'adhésion et cotisation patronale, les prestations complémentaires doivent être portées par la sécurité sociale et leur financement assuré en partie par le transfert des cotisations des agents et des employeurs. La FSU réaffirme ses mandats de Clermont notamment pour mettre en débat l'évolution du rôle des mutuelles et des institutions de prévoyance. Ces complémentaires à but non lucratif pourraient renforcer leur place en prévention, en promotion de la santé et dans l'organisation de réseaux de soins.

La FSU mettra toute son énergie pour mener une campagne d'information et de débats à l'interne et à construire un cadre intersyndical de lutte pour imposer une autre réforme, plus juste et plus solidaire, porteuse de l'instauration du 100 % Sécu.

I.4.2. Un système de retraite à défendre et à améliorer

Les nombreuses mobilisations contre le projet de retraites par points ont permis d'informer la population et de conserver le soutien de l'opinion. La mise en place a finalement été repoussée. L'obsession de réduire la part du PIB consacrée au financement des retraites est toujours aussi vive ; de nouveaux projets sont à l'étude y compris le recul de l'âge de départ et l'augmentation du nombre d'annuités, comme le montrent les nombreuses communications, pendant la crise sanitaire, autour d'une réforme des retraites prétendue indispensable.

Comme définie au congrès de Clermont, la FSU réaffirme sa conception d'une pension qui est un traitement continué basé sur une solidarité intergénérationnelle dans un système par répartition et à prestation définie et rappelle sa défense du code des pensions et son mandat d'une retraite à 60 ans après 37,5 annuités. Elle revendique aussi l'intégration dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de formation, stages, services civiques et de chômage. Elle exige la fin du système de décote et de surcote.

Elle s'oppose à la conception néo-libérale de la retraite épargne individuelle fondée sur des choix personnels et s'oppose tout autant aux mesures paramétriques.

Place des retraité-es, paupérisation et inégalités de pension

Les indicateurs de l'INSEE confirment l'érosion continue du pouvoir d'achat des retraité-es et les projections du COR attestent d'un fort décrochage de niveau de vie des retraité-es actuel-les et futur-es avec le reste de la population. La retraite doit offrir une garantie de niveau de vie pour permettre à chaque retraité-e d'exercer pleinement sa citoyenneté, cela exige une évolution des pensions indexées sur les salaires. Les pensions comme les salaires, sont bloqués alors que les dépenses contraintes augmentent. Les textes votés à Clermont sur la place des retraité-es restent n'actualité, ils-elles sont engagé-es dans la solidarité familiale, la vie associative, sociale et politique, à cet effet, l'accès au transport et au numérique doit leur être facilité. Les conséquences des réformes engagées depuis 1993 gardent aujourd'hui toute leur pertinence. La FSU entend maintenir le système de pension de reversions. Elle reste pleinement engagée dans le combat collectif de retraité-es pour rappeler leurs droits de travailleur-euses.

La FSU dénonce le discours politique qui fait de la retraite une « allocation » qui deviendrait une variable d'ajustement des finances publiques.

Financer les retraites

La FSU doit montrer que d'autres financements sont possibles :

- il faut avoir davantage de cotisant-es, donc mener une politique de l'emploi pour les plus de 5 millions de personnes privées d'emplois et condamnées à la précarité ou aux petits boulots ;
- pour avoir davantage de cotisations, il faut davantage de salaires. Cela impose une autre répartition des richesses. Par ailleurs, les suppressions et les fortes réductions de cotisations sur les bas salaires sont moins de cotisations dans les caisses de retraite, il faut en sortir ! Le relèvement du salaire des femmes, afin d'atteindre l'égalité salariale, ferait là aussi progresser les cotisations ;
- pour financer les retraites, il faut supprimer les exonérations de cotisations patronales et renouer avec leur augmentation comme ce fut le cas entre 1946 et 1979, mettre à contribution les revenus financiers en prélevant une partie des 250 milliards versés sous forme de dividendes.

I.4.3. Pour un plan d'avenir pour la jeunesse

Les jeunes ont été particulièrement éprouvé-es par la crise : isolement, culpabilisation, privation d'enseignement, de liens sociaux, moindre accès à la culture et aux activités sportives, difficulté accrue à trouver des stages et premiers emplois, à financer leurs études. Enfants, jeunes en emploi ou en recherche d'emplois et étudiant-es sont fortement touché-es par la pauvreté et la précarité.

Cette situation nécessite un plan ambitieux pour les jeunes, qui, par une action déterminée et une programmation pour les prochaines années, ouvre la perspective d'un avenir désirable dans une société plus juste et écologiquement soutenable. Cela passe par le développement de l'accès effectif aux formations supérieures pour les jeunes issus des zones rurales, en évitant le tout-numérique et en veillant à la diversité de l'offre.

À l'opposé des discours d'individualisation des apprentissages et parcours pour mieux faire accepter les inégalités, un tel plan doit commencer par une augmentation des bourses et des APL, l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, le rétablissement de l'aide à la recherche du premier emploi, la suppression des contrats précaires pour aller vers des statuts pérennes et le rétablissement de l'obligation pour les départements des contrats jeunes majeurs.

L'accès au premier logement autonome doit être accompagné par l'État notamment par le développement de logements sociaux. La FSU propose une allocation d'autonomie pour tou-tes les jeunes sans conditions de revenus.

L'État et les collectivités locales compétentes doivent renforcer l'accès gratuit et égal pour les jeunes aux services publics, notamment ceux de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, de l'orientation, de la formation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la justice, de l'animation, de la santé (physique et mentale), des transports.

Un investissement massif doit permettre à tou-tes les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société.

La première condition pour l'emploi des jeunes est une formation initiale diplômante et ambitieuse, sans discrimination de genre, ethnoraciale, de handicap et/ou d'origine sociale ou géographique. Cela suppose de démocratiser l'accès et la reprise d'études supérieures.

I.4.4. La question d'un revenu garanti

Les confinements successifs ont eu des conséquences sociales dramatiques, avec des difficultés renforcées dans certaines catégories de la population, en particulier chez les jeunes et pour les plus précaires, dont beaucoup sont des femmes. L'absence de ressources pour les ménages les plus pauvres a révélé combien le système de protection sociale doit être renforcé. Cela passe tout d'abord par la revalorisation de l'ensemble des minima sociaux et des aides sociales pour lutter contre la pauvreté. Le montant des APL doit être rétabli et revalorisé. Le calcul des aides sociales, doit être basé sur les revenus réels concomitants des bénéficiaires.

Mais au-delà, un débat doit s'engager autour de la question d'un revenu décent garanti pour tou-tous, qui permette de mettre fin à la pauvreté dans notre pays en étant supérieur au seuil de pauvreté (1 063 euros pour une personne seule). Distinct d'un revenu universel versé sans condition de ressources, ce revenu garanti doit permettre un accès facilité, sous condition de ressources, à un revenu, en fusionnant les allocations existantes. La FSU s'oppose à la réforme de l'assurance chômage, adoptée en 2021, qui aggrave considérablement la situation des privé-es d'emploi.

I.4.5. Perte d'autonomie

La perte d'autonomie est un risque auquel chacun-e, à tout âge, peut être confronté-e. La FSU dénonce l'abandon, après plusieurs reports, de la loi « Grand Age ». Ce reniement illustre le mépris du Président de la République et du gouvernement envers les personnes âgées. Sa prise en charge relève de la solidarité dans le cadre de la branche maladie de la sécurité sociale.

La FSU dénonce la création d'une branche spécifique gérée par la CNSA qui conduit à l'isolement des personnes et au traitement différencié des pathologies avec un financement en rupture avec les principes fondateurs de la sécurité sociale assis sur les cotisations sociales et une gestion démocratique. Elle réaffirme son opposition à la CASA.

La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement exige un projet social ambitieux : c'est une mission de service public ! La prise en compte de cette question socialement si vive ne peut être purement comptable et financière. Les mesures annoncées dans la Loi de financement de la Sécurité Sociale à hauteur de 400 M€ en 2022 (jusqu'à 1,3Md en 2025) sont très insuffisantes alors que divers rapports évaluent la prise en charge de la perte d'autonomie à 10Mds. La FSU rappelle ses exigences de suppression de la barrière d'âge, de financement public à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale – et donc la suppression des restes à charge. Elle exige des personnels plus nombreux en EHPAD (un-e agent-e pour une résident-e) et pour l'aide à domicile, avec des conditions de travail améliorées, un statut, une formation diplômante, des perspectives de carrière... La FSU rappelle que les aidant-es ne peuvent en aucun cas se substituer aux professionnel-les. Elle poursuivra la réflexion sur les métiers et filières de formation.

La FSU réaffirme sa revendication d'un grand service public de la perte d'autonomie, garant de l'égalité et respectant le choix des usager-es et des familles pour les modalités de la prise en charge. Ce secteur ne peut être source de profits à l'image du véritable scandale des EHPAD à but lucratif. Des politiques de prévention de la perte d'autonomie par l'accès à la culture, aux activités physiques et sportives, et favorisant les déplacements doivent être mises en œuvre.

Partie II : Pour les droits des peuples et les libertés publiques

II.1. Libertés publiques et exigences démocratiques

II.1.1. Pour une refondation de la démocratie

Si la Vème République est un régime ultraprésidentiel, la pandémie a encore renforcé « l'omniprésidence ». L'état d'urgence sanitaire a concentré le pouvoir dans les mains du président, épaulé par des conseils dont la nomination n'a été discutée nulle part. Par ailleurs le système majoritaire, qui régit la représentation nationale, participe à la soumission du pouvoir législatif à l'exécutif.

Annoncée par le président, la « *refondation du pacte démocratique* », comprenant l'introduction d'une part de proportionnelle et de la « *moralisation de la vie politique* » n'a pas vu le jour. Le pouvoir n'a eu de cesse que de diminuer les contre-pouvoirs (syndicats, presse libre, associations...) quand il ne les a pas réprimés.

Les taux d'abstention, en augmentation continuent sur tous les scrutins, montrent l'urgence de repenser les institutions et leur fonctionnement. Pourtant, le fait que la jeunesse se mobilise fortement sur un certain nombre de sujets est porteur d'espoir. Pour la FSU, cela montre la nécessité de favoriser la participation de **tout-es les citoyen-nes** à la vie démocratique. Il faut tendre vers plus d'horizontalité et de représentativité. La limitation des mandats, le statut d'élu-e, le recours à la proportionnelle, au referendum, aux conventions citoyennes, le renforcement des organes de contrôle citoyen, l'extension des droits démocratiques grâce à la délibération et la prise de décision sur les lieux de travail ... : ce sont autant d'outils qui peuvent être utiles pour permettre un exercice effectif de la démocratie garantissant le respect des droits humains.

La FSU est favorable au droit de vote des étranger-es résident-es aux élections locales. Ce droit doit être étendu à plus de scrutins. Dans le même temps, l'accès à la nationalité doit être facilité de manière significative. La FSU étudiera les modalités dans lesquelles le vote des étrangers pourrait s'appliquer à toutes les élections.

II.1.2. Liberté de la presse, d'expression, de manifestation, répression du mouvement social

Les libertés d'expression et de manifestation sont des libertés fondamentales. Si des limites légales (face à toute incitation à la haine à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent permettre le libre exercice de la critique. Les financements publics et leurs critères d'attribution doivent favoriser l'objectif d'une presse pluraliste et indépendante des grands groupes dont la FSU condamne la concentration dans les mains de quelques milliardaires ; cela représente un danger pour la démocratie, et il faut donc légiférer dans ce sens.

Par ailleurs certains médias diffusent sciemment des « fausses informations » et des programmes orientés à des fins politiciennes. La FSU se donne un mandat d'étude sur les structures à mettre en place pour permettre le maintien d'une certaine probité dans la diffusion d'information, y compris sur les réseaux sociaux. Elle revendique en outre que les moyens éducatifs nécessaires soient mis en place pour permettre à la jeunesse d'avoir un regard critique sur les informations qui leur sont offertes en continu.

La loi renseignement 2 fait entrer dans le droit commun des dispositions expérimentales de la loi Silt de 2017. La FSU dénonce l'absence totale de débat public à son sujet et s'inquiète du détournement possible des dispositifs de surveillance renforcés à des fins qui n'ont rien à voir avec la prévention des actes terroristes, comme l'illustre le scandale du logiciel espion Pegasus. Elle dénonce également l'élargissement du champ des exceptions au délai de 50 ans concernant l'accès aux archives classées secret-défense.

La Loi Sécurité Globale représente un recul important des libertés fondamentales s'ajoutant au néfaste nouveau "schéma national du maintien de l'ordre". La volonté affichée du gouvernement d'empêcher ou de restreindre la couverture des manifestations par la presse ou par des citoyen-nes, en est l'expression la plus grave. La FSU dénonce le recours à la loi pour affaiblir les contre-pouvoirs. La FSU demande l'abandon du dispositif de la cellule DEMETER, signé entre la FNSEA et la gendarmerie nationale qui tend à criminaliser les actions contre l'agriculture intensive et à intimider les opposants associatifs ou les journalistes notamment par des visites domiciliaires. De la même manière, la FSU condamne toutes interventions des tenants de l'agriculture industrielle dans les établissements scolaires en particulier ceux de l'enseignement technique agricole pour empêcher des débats sur les choix de types d'agriculture.

Par ailleurs, le recours à une surveillance massive des manifestations via des outils technologiques, de fichage des manifestant-es s'inscrit dans un projet plus global de contrôle social, de limitation et de répression des expressions critiques vis-à-vis du pouvoir. La FSU continue d'en exiger le retrait dans un cadre unitaire large.

La pandémie a enfin servi de prétexte pour empêcher la tenue de rassemblements ou de manifestations. La FSU dénonce l'utilisation des procédures d'état d'urgence pour faire taire la contestation sociale. Elle réaffirme par ailleurs le droit de toutes et de tous, y compris de la jeunesse de se mobiliser sans subir de répression policière ni de sanctions

La FSU rappelle son exigence de recours aux techniques de désescalade dans la gestion du maintien de l'ordre et la sécurisation des manifestations. La priorité doit être la protection des personnes. La FSU se dote d'un mandat d'étude sur la gestion des manifestations et du maintien de l'ordre, et sur la chaîne de décisions qui doit y conduire.

II.1.3. Liberté associative

La loi « séparatisme » accentue le contrôle de l'État sur les associations en exigeant de celles qui ne sont pas reconnues d'utilité publique la signature d'un contrat d'engagement républicain. Ce contrat engendre un traitement inégalitaire des associations ou des organismes subventionnés. L'exercice d'un contrôle peut s'entendre dans le cadre d'un état de droit. Mais le contrôle du respect des lois, plutôt que des valeurs, ne saurait signifier ni un quelconque contrôle politique, ni une mise sous tutelle sans fondement voire toute instrumentalisation quelle que soit sa nature. Comme elle l'a fait au moment de l'élaboration de la loi, la FSU poursuit, avec les associations progressistes mais aussi d'éducation populaire, le combat pour que la liberté associative, dans les statuts comme dans les pratiques et les valeurs, reste entière. Elle exige l'abrogation des dispositions liberticides, et notamment de celles qui sont attentatoires à l'exercice des libertés associatives. Elle participera aux initiatives unitaires contre les dissolutions d'associations dont l'objet et les valeurs sont compatibles avec ses mandats.

II.1.4. Répression du mouvement syndical

Dans sa volonté de mettre à mal les contre-pouvoirs, l'exécutif a encouragé, engagé et soutenu la répression syndicale dans l'ensemble de la Fonction publique. Les personnels qui se sont mobilisé-es pour faire respecter leurs droits ont dû subir pressions hiérarchiques, intimidations, déplacements d'office, licenciements, sanctions disciplinaires, mises en cause et condamnations pénales. Cela a pu même être le cas pour des salarié-es « protégé-es », représentant-es d'organisations syndicales dans les instances. Dans les collectivités, de plus en plus d'élue.e.s profitent de ce contexte pour réprimer les militant.es syndicaux.ales. La FSU condamne fermement ces atteintes aux droits

Les propos de Blanquer puis de Vidal accusant des universitaires ou des syndicalistes d'être « islamogauchistes », terminologie familière à l'extrême droite, créent un dangereux climat de défiance et ouvre la voie à la constitution de listes

les stigmatisant et les livrant à la vindicte publique. La FSU rappelle son attachement indéfectible aux libertés académiques des chercheur-ses et des enseignant-es chercheur-ses.

La FSU considère que des lignes rouges ont été franchies. Elle participera aux initiatives et collectifs unitaires qui soutiennent les personnel-les et les syndicalistes réprimés-es pour avoir mené des batailles syndicales.

II.1.5. Violences policières

En parallèle de la surenchère législative qui fait reculer les libertés fondamentales, certaines pratiques policières de maintien de l'ordre, d'abord expérimentées sur les populations des quartiers dits populaires, notamment les jeunes et tout particulièrement celles et ceux perçu-es comme noir-es ou arabes, ainsi que le déploiement de certaines unités (BAC, BRAV..) à des missions pour lesquelles elles ne sont pas formées, augmentent les risques pour la population.

La mobilisation suite à la mort de Georges Floyd aux États-Unis et le mouvement Black Lives Matter ont agi comme révélateurs et permis d'ouvrir le débat. En France, la volonté d'empêcher toute expression de la contestation sociale est flagrante. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette gestion violente du maintien de l'ordre, qui induit l'escalade de la violence et qui au final dissuade de manifester. L'utilisation massive et systématique d'armes et de techniques de maintien de l'ordre (voltigeurs, chiens démuselés...) et celles d'interventions policières sont dangereuses. Elles engendrent trop souvent des blessures graves et des mutilations, voire des morts. Elles doivent toutes être interdites. Les victimes se comptent par centaines et les auteurs et autrices, les donneurs-ses d'ordre ne sont pratiquement jamais condamné-es, ni même poursuivi-es. Toutes les possibilités de contrôle des pratiques policières (mise en place d'un récépissé, caméra piéton pour les agent-es, visibilité du matricule des policiers...) ont été abandonnées voire, avec la loi Sécurité Globale, complètement remises en cause.

Le gouvernement doit cesser sa politique répressive, expression d'une pratique de plus en plus autoritaire du pouvoir, qui fait l'objet de condamnations nationales et internationales, notamment de la part de la défenseure des droits et de l'ONU, et garantir réellement le droit à manifester en toute sécurité dans le pays. La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police indépendant du pouvoir exécutif en remplacement de l'IGPN.

Les policier-ères municipaux.ales sont de plus en plus conduit.es à exercer des missions relevant de la police nationale, prétexte pour les mairesses à leur armement. La FSU s'oppose à ces glissements de mission et à leurs conséquences sur l'équipement des polices municipales.

II.1.6. Réforme de la justice et politique pénale, justice des enfants

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, porte en son sein la réforme de la justice des mineur-e. Elle a, de surcroît, vu une transformation sans précédent de ce service public. Sous prétexte de vouloir simplifier les procédures s'est imposé un modèle de nouvelle organisation privilégiant les restrictions par la mutualisation des moyens, l'accélération des procédures, la dématérialisation des actes de justice.

Loin d'être une réelle simplification au service du justiciable, cette réforme renforce les inégalités de traitement et l'éloignement de la justice d'avec les citoyen-nes.

Aujourd'hui, le service public de la justice reste le parent pauvre européen (14ème place sur 28) avec un budget moyen de 72 euros par habitant. Par ailleurs, cette loi de programmation et de réforme de la justice réunit contre elle, dans une opposition unanime, l'ensemble des professionnel-les de la justice (avocat-es, magistrat-es, greffier-es, personnel PJJ, administration pénitentiaire, etc..). L'état de délabrement de la Justice, soumise aux conséquences des politiques néolibérales de démantèlement des services publics, est tel que, fait historique, les magistrat-es sont sorti-es de leur devoir de réserve.

La loi accentue l'emprise du tout carcéral e par la suppression de la "contrainte pénale" et la mise en œuvre d'un programme immobilier de création de 15 000 places de prison supplémentaires. Une évolution est indispensable pour redonner du sens et de l'efficacité à la peine en ne faisant plus de l'emprisonnement la seule référence, au profit d'une véritable politique de probation plus propice à lutter contre la récidive. La FSU exige un service public de la justice avec des moyens humains et matériels conséquents, au service de tous les justiciables, pour l'insertion des condamné-es, pour la défense des droits sociaux des salarié-es dans le cadre des Prud'hommes et pour une justice des enfants éducative et protectrice.

Par ailleurs, la loi « confiance dans l'institution judiciaire » comporte des éléments dangereux et portent potentiellement atteinte au principe du contradictoire tout en renforçant les prérogatives du parquet aux dépens du juge d'instruction.

Le gouvernement profitant de la discussion de ce projet a fait passer en force une ordonnance abrogeant l'ordonnance du 2 février 1945 instaurant un nouveau code de la justice pénale des mineurs. Ce texte adopté depuis et ce malgré une forte opposition et mobilisation de toutes les organisations syndicales, consacre la fin des principes de la justice des enfants qui privilégient l'éducation pour tous les enfants sous main de justice.

Le code de la justice pénale des mineur-es, a pour principal objectif, confondant célérité et efficacité, d'apporter des réponses rapides aux victimes en matière de traitement des dossiers et ce en réduisant le temps d'intervention des services éducatifs. La plupart des dispositions de ce nouveau texte sont calquées sur celui des majeurs (TIG, mesures de

probation, etc, ...) et privilégient des dispositifs d'enfermement tels que les centres fermés et les prisons pour mineurs au détriment de structures éducatives traditionnelles. Pour finir, ce texte vient artificiellement créer une dichotomie entre les jeunes pris-es en charge par la protection de l'enfance et ceux et celles suivi-es au pénal, alors que celles et ceux en situation ou en voie de délinquance sont avant tout des enfants en danger et que dès lors il nous appartient également de les protéger.

La FSU dénonce la mise en place de cette réforme et de ce code de la justice pénale des mineur.es. Elle continue d'en demander l'abrogation au profit d'un code intégrant la notion de protection de l'enfance. Au sein du collectif Justice des enfants, elle participera à faire vivre et alimenter l'observatoire des pratiques éducatives et restera vigilante à dénoncer tous les écueils d'une telle réforme.

Plus largement, pour la FSU, le service public de la Justice doit être le garant de la paix sociale et des libertés.

II.1.7. Fichage et protection des données

La pandémie a fait exploser le recours au numérique. Le développement, la collecte exponentielle de ces données, leurs interconnexions et leurs exploitations représentent un danger réel pour les libertés. C'est notamment le cas de toutes les données personnelles recueillies dans le cadre des applications type Tousanticovid ou Health Data Hub... Les protections légales existantes, de type RGPD, représentent des progrès mais restent très insuffisantes. Elles doivent être renforcées pour garantir aux citoyen-nés un total contrôle de leurs données personnelles. La création d'un hébergement public de données publiques indépendant des GAFAM ou autres intérêts privés est une nécessité. Par défaut, le principe de non-utilisation des données personnelles devrait s'appliquer.

La FSU se prononce pour le développement de solutions alternatives dans les administrations : abandon de la sous-traitance, mise en place de serveurs internes décentralisés, d'outils métiers adaptés, promotion de logiciels garantissant la confidentialité (« privacy by design ») soumis à une même réglementation nationale.

La FSU demande à ce que soient abandonnés tous les accords liant les administrations aux GAFAM, grandes entreprises du numérique, et que soit promu l'usage d'outils libres et collaboratifs.

II.1.8. Consommation de drogues, libertés et santé publique

La France maintient une politique extrêmement répressive de l'usage du cannabis. Au contraire de cette démarche inefficace, la légalisation de l'usage du cannabis et la réglementation de sa vente, incluant la protection des mineur-es, représentent une solution qui permettrait entre autres un rééquilibrage des moyens de répression vers la prévention, dans un objectif de santé publique.

A minima, il est nécessaire de légaliser immédiatement son usage thérapeutique et d'assurer les moyens nécessaires pour la prévention de la toxicomanie.

II.1.9. Libre choix de fin de vie

Depuis 2005 trois lois votées par le Parlement imposent le choix entre sédation profonde et acharnement thérapeutique. Cette contradiction profonde entre désirs de la population et cadre légal place le corps médical dans de profonds conflits de loyauté, l'oblige à choisir seul et entraîne une judiciarisation de cette question. Dans les faits, une partie des patient-es souhaitant y recourir en sont empêché-es. Cette situation conduit à une inégalité d'accès à une fin de vie libre et choisie. La FSU revendique un accompagnement de fin de vie librement choisi par les patient-es, comprenant l'accès aux soins palliatifs pour toutes les personnes qui le souhaitent, et pouvant aller jusqu'à l'aide active à mourir.

II.2. Droits Humains Fondamentaux, égalité de droits, lutte contre les discriminations et les violences

II.2.1. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie

La parole raciste se banalise, prenant pour cibles privilégiées les migrant-es et/ou les musulman-es. A l'occasion de la pandémie, les actes de violences se sont multipliés et le racisme a été exacerbé, notamment le racisme anti-asiatique et l'antisémitisme.

La FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Elle s'alarme de la recrudescence des actes antisémites qu'elle dénonce fermement. La FSU rappelle que le racisme tue, et dénonce la complaisance médiatique, voire l'impunité, dont bénéficient les promoteurs de thèses racistes et mortifères, dont celles du « grand remplacement ».

Le racisme n'est pas du seul fait de partis ou d'individus xénophobes ; il est structurel, en partie lié au post-colonialisme, et se manifeste par un double système de discriminations/privilèges. Le mouvement Black Lives Matter a démontré la prégnance de cette dimension systémique à l'échelle des pays occidentaux. C'est également une disposition discriminatoire qui exclut les étranger-es du droit de vote.

Les personnes victimes de racisme sont racisées, c'est à dire assignées à une présumée catégorie ethno-raciale. Elles subissent parfois des discriminations croisées ; les femmes sont en particulier les premières cibles de l'islamophobie, qui, comme le définit la CNCDH, qualifie, les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme telles, et est une construction idéologique et politique issue de l'extrême droite. La FSU prendra en compte la dimension intersectionnelle dans sa réflexion et ses actions contre les discriminations.

Pour contribuer à déconstruire le système raciste et son idéologie, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la « race », qui n'a pas de réalité biologique mais est une construction sociale et politique. Notre pays doit reconnaître et valoriser tous les apports qui contribuent à la richesse économique et culturelle, notamment ceux des migrant.es et des personnes issues de l'immigration pour faire véritablement société.

La FSU mettra en place des formations pour outiller ses militant-es afin de mieux comprendre la mécanique raciste et les représentations qui la sous-tendent, pour mieux prévenir et combattre toutes les formes de racismes, et ainsi s'inscrire dans un antiracisme qui prenne en compte à la fois la dimension morale et la dimension politique de cette lutte. Elle dénonce la mise en cause des réunions organisées en non mixité.

II.2.2. Inclusion des personnes à besoins spécifiques

L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services publics est toujours insuffisante, faute d'investissements et de moyens. La loi ELAN a provoqué une véritable régression : ce ne sont plus 90 % de logements neufs qui doivent être construits aux normes d'accessibilité, mais seulement 20 %. De plus la réduction des APL touche les personnes les plus fragiles.

La FSU demande que soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen-nes en situation de handicap. Elle réclame entre autres l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapé-es au niveau du SMIC" et la possibilité de cumuler AAH et salaire pour sortir de la précarité sans condition de ressource ni de différentiel. La FSU demande la désolidarisation des revenus du/de la conjoint-e (déconjugalisation) pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapé-es (AAH).

Au-delà des questions d'accessibilité et de revenus, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions (loisirs, études, travail, emploi...). La FSU demande l'application immédiate de la loi de 2005 dans le milieu professionnel, loi qui donne la priorité au travail en milieu ordinaire. Elle affirme le principe de la non-discrimination à l'embauche et du maintien dans l'emploi.

II.2. 2 bis Lutte contre l'âgisme

Les représentations sociales autour de l'âge en font aujourd'hui un facteur d'inégalités. L'âgisme, c'est-à-dire le fait que des personnes soient perçues comme différentes et traitées différemment sur la base de leur âge, réel ou perçu, est une discrimination à part entière et doit être combattu comme tel. D'une part, l'accès des jeunes à l'emploi est souvent rendu difficile. Le taux de chômage des 18-25 ans est ainsi plus élevé que celui des autres tranches d'âges. D'autre part, le vieillissement est trop souvent montré de manière négative et le taux chômage des actif-ves les plus âgés est, lui aussi très élevé. La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours et toutes les pratiques âgistes, dans la sphère de l'emploi comme dans les autres sphères de la société.

II.2.3. Travail social pour une justice sociale

Les mandats de Clermont restent valables.

Le travail social est confronté à un manque crucial de moyens. Alors que le confinement lié à la pandémie et la crise économique qui en découle sont venus amplifier la précarité des familles et les situations de souffrance d'un grand nombre d'enfants, aucun moyen supplémentaire n'a été alloué à ce secteur.

En conséquence, un grand nombre de mesures de protection ordonnées par les juges des enfants ne sont pas appliquées et contribuent à aggraver le sort des enfants en danger. 40 % des jeunes sans domicile fixe sortent de l'Aide Sociale à l'enfance (ASE).

Si la loi sur la protection de l'enfance adoptée définitivement le 25 janvier 2022 vient entre autres interdire le placement des enfants à l'hôtel, elle ne prévoit aucune solution immédiate de placement pour les mineur-es isolé-es étranger-ères qui en étaient les principaux usager-ères. Si elle prévoit une allocation pour les jeunes majeurs, les conditions d'obtention en limitent la portée et en excluent donc un grand nombre. Sans une enveloppe budgétaire substantielle, cette loi n'aura pas l'impact nécessaire.

Il y a urgence à responsabiliser l'État sur la prise en charge des enfants les plus fragiles.

II.2.3 bis : droit au logement

Les mandats de Clermont restent valables.

II.2.4. Droits LGBTQI+

Les mandats de Clermont restent valables.

Les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont eu une incidence sur les actes LGBTQIphobes, laissant peu d'échappatoires aux victimes de ces violences. De nombreuses discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité et la transidentité. Les couples de lesbiennes et les femmes célibataires ont enfin accès à la PMA malgré la mobilisation des mouvances réactionnaires. Ce droit doit désormais devenir effectif.

La FSU se félicite de l'interdiction des « thérapies de conversion » visant à imposer un changement d'orientation sexuelle.

Le plan national d'action pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI+ doit maintenant se mettre en œuvre concrètement et tous-tes les fonctionnaires doivent être sensibilisé-es à ces questions.

Dans la période récente, le suicide de plusieurs jeunes personnes transgenres dans la sphère scolaire montre que les marges de progrès en matière de sensibilisation des élèves et des personnels sur ces questions restent importantes.

Il est urgent de sensibiliser, accompagner et former sur ces problématiques : choix du prénom, utilisation du pronom personnel, mesures de soutien et de protection aux élèves et personnels en transition...

La FSU veillera à l'application de la circulaire sur l'accueil des élèves transgenres et prendra toute sa place dans les observatoires de lutte contre les LGBTQIphobies en milieu scolaire et universitaire pour faire en sorte que cette lutte se concrétise sur le terrain notamment par la promotion des différents guides et la formation des personnels. La FSU dénonce et combat tous les actes LGBTQIphobes. Elle continuera de participer aux initiatives de défense des droits LGBTQI+. La FSU travaillera à l'édition d'un guide en direction des personnels qui peuvent subir des discriminations LGBTQI+.

II.2.5. Droits des enfants, combattre et dénoncer l'inceste et les violences sexuelles commises sur les enfants

La crise sanitaire et sa gestion, les confinements, ont aggravé les conditions de vie des enfants les plus vulnérables et mis en lumière les carences des politiques publiques françaises en matière de protection de l'enfance, ainsi que l'application inégale sur le territoire des principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Les confinements successifs ont également exacerbé les violences intra-familiales (négligence, maltraitance et/ou violences sexuelles, physiques et psychologiques...) et accru les dangers d'agressions sexuelles : 300 000 enfants en sont victimes chaque année en France, à 80% dans la famille.

Une agression sexuelle vécue dans l'enfance constitue un facteur de risque important dans la survenance de problèmes de santé mais aussi d'adaptation psychologique et sociale pouvant perdurer jusqu'à l'âge adulte. Face à l'ampleur de ce phénomène et aux révélations concernant les violences subies au sein de l'Église catholique le gouvernement doit modifier la loi pour offrir une véritable protection aux victimes.

Les professionnels alertent depuis longtemps sur la nécessité d'un dépistage et d'une prise en charge précoce et adaptée. L'École, et particulièrement sa politique éducative, sociale et de santé qui doit être renforcée, ainsi que les services de protection de l'enfance et de l'accueil de la petite enfance jouent un rôle essentiel dans la détection de ces situations. Il est urgent d'investir massivement pour donner les moyens d'assurer l'information, la prévention, le repérage de ces violences, la protection et l'accompagnement des victimes.

Pour cela, les personnels doivent être formés, afin qu'ils et elles sachent comment accueillir la parole et interpréter les signes que les enfants envoient .

La FSU revendique donc la prise en compte de ces questions dans la formation initiale et continue de tous les personnels, ainsi que le renforcement des équipes pluri-professionnelles permettant des actions de prévention ainsi que le repérage de ces situations dès le plus jeune âge.

Il faut également des moyens conséquents pour prendre en charge les enfants et les jeunes qui en sont victimes y compris après leur majorité.

II.2.6. Migrant.es

Les conditions d'exil et l'accueil des migrant.es ne cessent de se dégrader depuis de nombreuses années du fait de politiques migratoires de plus en plus restrictives et qui bafouent les droits humains fondamentaux. Les arrivées ont diminué en Europe du fait de la pandémie et du verrouillage des frontières. Les migrant.es sont victimes de nombreux refoulements illégaux et dangereux de la part de gouvernements, de milices et/ou groupuscules d'extrême droite. Cela peut même leur coûter la vie. Ces politiques migratoires et leurs conséquences mortifères sont assumées par les États qui les soutiennent et les financent. Les opérations de sauvetage menées par les ONG et les solidarités citoyennes continuent à être entravées. La FSU condamne le démantèlement des campements de migrant.es et le harcèlement de ces dernier.es par les forces de police. Elle revendique des solutions de relogement dans un habitat pérenne.

L'exode massif causé par l'arrivée au pouvoir des Talibans en Afghanistan rappelle à quel point le droit d'asile est une pierre angulaire des droits humains. Il est pourtant très fragilisé aujourd'hui en France, sous l'effet d'un discours politique xénophobe qui dépeint les migrant.es comme une menace dont il faudrait se protéger et qui est diffusé jusqu'au sommet de l'État. A l'inverse de ce discours, la France a les moyens et se doit d'accueillir notamment les exilé.e-s d'Afghanistan.

Celles et ceux qui parviennent à entrer, dont des milliers de mineur.es et jeunes majeur.es isolé.es, subissent contrôles, humiliations, violences, démantèlement de camps, privation des besoins élémentaires... Pour la FSU, c'est inacceptable. C'est pourquoi un service public d'accueil des migrant.es doit être créé pour prendre en charge tous les aspects d'accueil : démarches administratives, social et logement, éducation, santé et suivi psychologique, insertion...

La FSU condamne la dématérialisation des procédures d'accès aux préfectures pour les demandes d'accès aux droits des étranger.es.

Les mandats de Clermont restent valables.

II.2.7. Libre-échange et migration

Les mandats de Clermont restent valables.

II.2.8. Politique européenne de traitement des migrations

La réforme du Pacte sur la migration et l'asile, annoncée en septembre 2020, qui prévoit d'imposer aux États européens de se montrer solidaires dans l'accueil des migrant-es, les divise et peine à se concrétiser. Elle prévoit de mettre fin au règlement Dublin III mais ne règle rien et renforce encore plus la responsabilité des pays en première ligne sur la route des migrant-es.

Faute de consensus sur une politique commune de l'accueil, c'est l'externalisation pour empêcher l'arrivée des migrant-es sur le sol européen qui prime, notamment par le développement de partenariats avec des pays tiers au mépris de l'accès effectif aux procédures d'asile, à la protection et aux droits humains. Le Danemark vient de voter une loi qui pousse cette externalisation toujours plus loin, jusqu'à autoriser un pays hôte hors UE à traiter la demande d'asile en son nom, et crée ainsi un précédent très inquiétant. La France elle-même, par les accords du Touquet, empêche que des migrant-es présent.es sur son territoire puissent se rendre en Grande Bretagne. La FSU demande que le gouvernement cesse de retenir les migrant-es qui souhaitent quitter son territoire afin d'éviter des situations humaines dramatiques.

Tout cela constitue une remise en cause des conventions internationales sur le droit d'asile.

La FSU rappelle son exigence de la fermeture des Centres de Rétention Administrative.

Elle condamne la multiplication des camps de rétention de migrant.es en France et aux frontières extérieures de l'Europe. Elle dénonce les conditions de détention dans ces lieux et rappelle ses mandats de Clermont sur Frontex.

La FSU dénonce les accords indignes passés avec des pays tiers pour limiter l'arrivée de migrant-es, ainsi que les exactions commises en Libye. Cette politique tue tous les jours aux frontières. Elle continue de participer à différents cadres unitaires (États Généraux des Migrations, RESF, JU-JIE...) dont les actions articulent les dimensions politiques, humanitaires et d'accès aux droits fondamentaux.

II.2.9. Législation française

Une nouvelle version du Cesda est entrée en vigueur le 1er mai 2021, conformément à l'article 52 de la loi Collomb.

Selon le gouvernement, cette refonte a pour seul objectif une plus grande lisibilité et s'effectue à droit constant. Avec les associations de soutien aux migrant-es et aux réfugié-es, la FSU sera vigilante à ce qu'elle ne donne lieu à aucune nouvelle régression en matière de droits accordés jusqu'ici. Le droit à la santé est imprescriptible, c'est pourquoi la FSU exige la suppression du délai de carence de 3 mois avant l'accès aux soins. Condamnée sept fois par la CEDH depuis 2012 pour traitements inhumains infligés à des enfants en rétention, la France continue malgré tout à enfermer des enfants avec leurs parents (122 en 2020). La FSU demande l'interdiction de cette pratique intolérable, comme le recommandent la CNCDH et la Défenseure des Droits. La dématérialisation imposée des procédures de demandes d'asile, loin d'être un progrès, ne fait que complexifier la formulation de ces demandes. La FSU condamne les atteintes de l'accès aux droits des étranger.es. La possibilité d'un accueil physique doit être garantie.

Plus largement, en participant aux actions et campagnes unitaires telles que la Journée internationale des migrant-es ou « Égaux, égales, personne n'est illégal ! », la FSU continue à défendre les droits des migrant-es et des personnes sans papiers et à œuvrer pour faire évoluer la loi en positif et obtenir de nouveaux droits, tels que la liberté de circulation et le droit à l'installation.

II.2.10. Mineur.es Isolé.es Etranger.es (MIE)

Les mandats de Clermont restent valables.

La situation des MIE ne cesse de se dégrader. Alors que ces jeunes restent toujours confronté-es à de nombreuses difficultés dans leur quotidien, ils-elles sont stigmatisé-es et présenté-es comme un danger et un coût trop important pour la société. Bien que l'état psycho-affectif de beaucoup de ces jeunes nécessite un soutien social et psychologique accru, un grand nombre d'entre elles et eux n'y ont pas accès.

Faute de moyens suffisants, l'ASE est dans l'incapacité de les prendre en charge décemment. La plupart des conseils départementaux continuent de bafouer régulièrement la présomption de minorité de ces jeunes et ne remplissent pas leur mission première de protection, en demandant aux personnels de faire plus de sécuritaire et moins de prévention. Celles et ceux qui essaient de résister, notamment en refusant de mettre en place le fichier biométrique des MIE, sont menacé-es de sanctions, voire ostracisé-es par les préfetures.

La loi relative à la protection de l'enfance prévoit des mesures insuffisantes (interdiction relative des placements en hôtel), voire inquiétantes (obligation faite aux départements de recourir au fichier d'Aide à l'Évaluation de la Minorité).

La FSU exige le retrait de ce fichier AEM au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger.

La FSU s'inquiète de la recrudescence du nombre d'OQTF, de rétentions administratives et de tentatives d'expulsion envers les MIE et les jeunes majeur-es scolarisé-es. Elle se félicite de l'invalidation du recours des tests osseux par la Cour de Cassation. Elle dénonce les politiques discriminatoires qui s'appliquent plus durement aux MIE en appliquant des procédures plus répressives et expéditives dans le cadre du nouveau code de justice des mineur-es.

Elle se félicite des résistances qui s'expriment partout en France. Elle apporte son soutien et popularisera les luttes locales qui réclament la possibilité pour ces jeunes d'être scolarisé.es, de poursuivre leurs études et d'obtenir leur régularisation, comme elle le fait dans le cadre de RESF.

II.2.11. Roms

Les mandats de Clermont restent malheureusement valables, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits et à des conditions de vie dignes. Venu-es de Roumanie et de Bulgarie depuis les années 1980, les Roms migrant-es se retrouvent souvent obligé-es d'habiter en bidonville en France, essentiellement en raison d'une réelle discrimination dans l'accès à l'habitat. Ces campements sont déclarés illicites et font l'objet de démantèlements réguliers, et la plupart des expulsions a lieu sans proposition de relogement. Pourtant Européen-nes à part entière depuis 2007, ils-elles subissent encore des discriminations et du racisme, pour l'accès au marché du travail et au logement. La FSU exige le respect des droits fondamentaux pour toutes et tous les Roms.

II.3. Questions Internationales

II.3.1. Montée des mouvements autoritaires et réactionnaires à l'échelle mondiale

À l'échelle mondiale, des mouvements autoritaires s'affirment. Bien que possédant des spécificités nationales propres, certaines caractéristiques leur sont communes : défense des seuls intérêts nationaux, négation de la crise écologique, vision réactionnaire sur les questions sociales et sociétales, destruction des contre-pouvoirs et utilisation massive de tous les moyens de répression.

Rien n'est inéluctable et des dirigeant-es sont remis-es en cause par les urnes et la rue. Néanmoins, ces développements polarisent la vie politique d'un nombre croissant d'États. Ils obligent le mouvement social à lutter activement pour l'ensemble des droits et libertés.

La FSU soutient le progrès et la justice sociale au niveau international dans un cadre unitaire le plus large possible.

II.3.2. Éducation à la paix

La France fait partie des plus grands producteurs et vendeurs d'armes de la planète. La FSU promeut une politique de paix entre les peuples et les États, et un règlement pacifique des conflits, facteur de justice. Elle demande une cessation progressive de la production et de la vente d'armes dans le monde, et la reconversion de toute cette industrie et de ses emplois vers d'autres fins (énergies renouvelables...). La France et l'UE doivent être partie prenante d'un processus de désarmement et de démilitarisation global. La FSU est engagée en faveur des huit domaines d'action de la Culture de la Paix et du développement de l'éducation à la paix.

De la même façon, le choix fait de poursuivre l'escalade technologique est un obstacle à la nécessaire dénucléarisation des États.

La FSU se prononce pour la ratification du TIAN par la France.

Consciente que la paix se construit dans un temps long, la FSU soutient les initiatives et les collectifs qui la promeuvent aussi bien dans le champ éducatif que politique.

II.3.3. Pour les droits des peuples, questions internationales

La déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales a été adoptée par l'ONU en 2018. C'est une reconnaissance de tous ces peuples souffrant d'une violation systématique de leurs droits. Comme elle est juridiquement non contraignante, la FSU doit œuvrer pour la traduction de ces droits dans des législations nationales.

La FSU condamne toutes les persécutions contre les minorités ethniques comme les ouïghour.es et les kurdes.

La FSU soutient les populations autochtones qui luttent entre autres contre les États nationaux et les industries extractives et agro-exportatives pour la préservation de leurs territoires, comme par exemple en Amazonie. Elle demande a minima le respect des accords de Paris pour financer l'atténuation de l'impact du changement climatique sur les pays durement touchés par ces dérèglements.

Vingt-quatre ans après les accords de Nouméa et trente-quatre ans après le début du processus enclenché par l'accord de Matignon, le dernier scrutin aurait pu être l'aboutissement d'une longue procédure. Contrairement aux engagements pris, le référendum a été maintenu par le gouvernement français en dépit des demandes répétées des indépendantistes, de la situation sanitaire dramatique sur ce territoire. Le boycott consécutif de ce scrutin par une grande majorité de la population kanake a amené une très faible participation au vote et délégitime des résultats. La FSU demande la reprise des discussions entre les deux parties prenantes pour aboutir à une solution politique respectant les engagements pris et le droit des peuples à l'autodétermination.

Palestine

La poursuite de l'implantation de colonies à Jérusalem Est et dans les territoires occupés, le blocus et le choix de la guerre de mai 2021 à Gaza rendent improbables la perspective de la fin du conflit colonial mené par Israël. À l'heure actuelle, la colonisation, les violations quotidiennes des droits humains dont sont victimes les palestinien-nes empêchent de fait la solution de deux États, portée historiquement lors des accords d'Oslo. C'est cette solution que la FSU doit continuer à porter avec toutes les forces de la paix dans le respect du droit international. La FSU dénonce la situation d'apartheid dont ils et elles sont victimes dans la société israélienne.

La FSU prendra une part active aux campagnes de soutien à la juste lutte du peuple palestinien et notamment à celles initiées par la société civile palestinienne, notamment BDS ou par les pacifistes israéliens. En Europe, elle rejoint le réseau syndical ETUN de solidarité avec les travailleurs et travailleuses palestinien-nes.

La FSU s'oppose, par ailleurs, au projet colonial sioniste. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisionisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne. Elle dénonce l'amalgame fait notamment par le chef de l'Etat entre antisionisme et antisémitisme. Elle se prononce pour des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il ne respectera pas le droit international.

Françafrique

La politique étrangère française porte encore les stigmates de son passé colonial. Loin d'avoir abandonné l'idée d'une sphère d'influence, la France soutient certains régimes dictatoriaux et n'hésite pas à intervenir militairement pour les maintenir au pouvoir. Ce néocolonialisme revêt divers aspects : militaire mais aussi économique, culturel, monétaire ou encore de « soft power » via la Francophonie institutionnelle et politique notamment.

Le rapport Duclert concernant l'attitude de l'Etat français lors du génocide Tutsi au Rwanda reconnaît enfin les "lourdes responsabilités" de celui-ci. La FSU soutient la recherche des historien-nes et des organisations sur le génocide Tutsi, indépendante de toute pression politique.

La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États. Elle dénonce toute politique étrangère, particulièrement en Afrique, qui ne soit guidée que par la protection des intérêts du capitalisme français au détriment des populations sur place et de leur droit à disposer d'eux-mêmes (Tchad, Mali...). La FSU dénonce la poursuite par la France d'une politique totalement à rebours du multilatéralisme pourtant nécessaire pour faire face aux défis posés par les conflits en cours dans le monde. Elle s'interroge sur la légitimité du maintien de certaines opérations militaires en cours. La FSU se prononce pour la fin des interventions militaires françaises qui ne sont pas liées au strict maintien de la paix sous l'égide de l'ONU.

Ukraine

La situation autour de et en Ukraine empire, rendant possible un conflit à grande échelle notamment entre la Russie et certains pays membres de l'OTAN.

La FSU s'inquiète des tensions qui s'expriment aux portes de l'Europe.

Elle réaffirme son attachement aux principes de non-ingérence de pays tiers dans les affaires intérieures d'un pays et de non-intervention militaire.

Elle appelle à la désescalade immédiate et à un règlement pacifique et respectueux du droit international.

Zoom Droits des Femmes

La vague de libération de la parole pour dénoncer les oppressions patriarcales dans le Monde et en France avec les nombreuses déclinaisons du mouvement #Metoo, se poursuit. Les mobilisations autour des droits des femmes sont très importantes et massivement investies par la jeunesse. Ces mobilisations ont permis de faire émerger la question de la violence et des inégalités à l'égard des femmes qui doivent être une préoccupation majeure. Des luttes ont abouti comme la légalisation de l'avortement en Argentine ou la victoire des femmes de chambre de l'Ibis Batignolles en France : il faut rester vigilant-es afin d'éviter les retours en arrière.

De nombreux rapports mettent en évidence le lien entre capitalisme et patriarcat et pointent le fait que les inégalités et violences se sont renforcées à l'occasion de cette crise sanitaire, économique et sociale. La FSU porte, notamment dans le cadre de Plus Jamais Ça, la revendication d'un plan de relance permettant d'agir dès maintenant et qui intègre les questions féministes.

Les déclarations d'intention du gouvernement Macron et le Grenelle des violences conjugales manquant cruellement d'ambition et de moyens, ne peuvent masquer le niveau des violences faites aux femmes toujours très élevé : un féminicide tous les 3 jours, 94 000 viols par an, 553 000 agressions sexuelles par an, au moins 1 femme sur 3 déclare subir du harcèlement sexuel au travail. La crise sanitaire a mis en évidence les carences de l'État en termes de recueil des témoignages des femmes victimes et de suivi des mesures d'éloignement décidées par la justice faute de moyens. Un rapport "Violences, femmes et handicap : dénoncer l'invisible et agir !" a mis en lumière l'exposition particulièrement marquée des femmes en situation de handicap aux violences, aussi bien dans le cercle familial que dans les institutions spécialisées. Depuis, les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID 19 ont fait augmenter le nombre des violences infra-familiales dont les femmes sont majoritairement victimes. La FSU continue d'exiger une loi-cadre et un budget d'un milliard d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

La question de la prostitution revient dans les débats qui traversent les mouvements féministes. La FSU considère la prostitution comme une marchandisation du corps des femmes et qu'elle favorise la traite des êtres humains. Elle rappelle sa position abolitionniste.

La question de l'Égalité Femmes Hommes est une préoccupation de plus en plus partagée. Les plans d'action se mettent en place dans les différentes administrations de la Fonction Publique. A tous les niveaux de discussion, la FSU est intervenue pour faire évoluer le constat et les mesures à mettre en place. Elle revendique les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre et réduire véritablement les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

La FSU prendra toute sa place dans les comités de suivi de ces plans, informera les personnel-les des enjeux et préparera aux mobilisations nécessaires pour ses avancées.

La FSU a pesé dans les débats de CHSCT pour que soient intégrés un volet relatif au harcèlement moral et sexuel et un autre sur la prévention, la protection et le traitement des violences sexistes et sexuelles et pour que des représentant-es des personnels soient référent-es VSS.

Le fait que les femmes soient les premières victimes de violences sur les lieux de travail, nécessite des réponses fortes de la part de tous les employeurs publics. La FSU dénonce le fait qu'actuellement, les signalements de harcèlement ne sont pas reconnus, ni pris en charge correctement.

La FSU continuera de former ses militant-es sur l'égalité professionnelle et les violences sexistes et sexuelles afin qu'ils/elles puissent intervenir efficacement à tous les niveaux.

Alors que les femmes ont payé au prix fort la crise sanitaire, elles ont continué à faire tourner la société dans des conditions de travail dégradées et avec une charge domestique alourdie. Un plan d'urgence pour rattraper ce nouveau retard pris vers l'égalité femmes/hommes est une nécessité. La FSU exige la suppression de la TVA sur les produits d'hygiène féminine et condamne toute forme de taxe rose.

Grâce à la mobilisation collective, une première convention internationale contre les violences sexistes et sexuelles au travail a été adoptée en 2019, En France, le gouvernement refuse de faire évoluer la loi pour y intégrer les recommandations de l'OIT en matière de lutte contre les violences et le harcèlement au travail. La FSU dans un cadre unitaire revendique la transcription dans le droit français de la convention 190 de l'OIT.

Dans le monde, la montée en puissance de régimes conservateurs et réactionnaires met en péril des droits fondamentaux des femmes comme celui de disposer de son corps et d'avorter. En France, des mouvements et des partis politiques interviennent pour empêcher qu'ils progressent (IVG, contraception, PMA, langage égalitaire).

La FSU condamne les attaques contre les centres du Planning familial et apporte tout son soutien à ces centres. La FSU réaffirme la nécessité de mettre en œuvre les moyens suffisants pour assurer à toutes celles et ceux qui le désirent contraception et IVG. L'accès à l'avortement est un droit, l'entraver est un délit. Le droit à l'avortement doit être renforcé par l'allongement des délais de recours à l'IVG, la suppression de la double clause de conscience mais aussi par des moyens permettant son accès à toutes les femmes sur tout le territoire, en réouvrant les centres IVG et les maternités de proximité qui ont été fermés. La FSU continue de dénoncer l'interdiction et les restrictions du droit à l'IVG en Europe, notamment dans le cadre du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident ! ». La FSU dénonce la nomination de la nouvelle présidente du parlement de l'UE qui est une militante anti-IVG et les poursuites en Andorre contre une militante pour ses propos en faveur de l'IVG. La FSU soutient et est partie prenante des combats féministes et continuera à s'impliquer dans toutes les actions permettant de rendre visible ces questions : création de collectifs départementaux, mots d'ordre de grève spécifiques... La FSU s'engage activement à la construction de la grève féministe. Elle produira un matériel spécifique et continuera à organiser des stages pour former les militant-es et les syndiqué-es.

Zoom Extrême droite

Les mandats de Clermont restent valables.

En Europe et dans plusieurs régions du monde, des mouvements d'extrême droite et/ou nationalistes, autoritaires continuent de monter en puissance, voire parviennent au pouvoir. Ce qui entraîne de nombreuses conséquences notamment sur les droits des femmes, l'accueil des réfugié-es et la liberté d'expression.

En France aussi, les idées de l'extrême droite, contaminent le débat politique sont relayées avec beaucoup de complaisance par certains médias et les réseaux sociaux. Elles continuent à se diffuser dans l'opinion, corrélées avec le poids du Rassemblement National dans les urnes et la société. Elles participent à une surenchère délétère qui déborde le seul champ de l'extrême-droite historique et diffusent dans une partie du champ politique jusque dans les rangs du gouvernement. Les attaques successives du modèle social et l'accroissement des inégalités font le lit de ses idées et favorise l'appari-

tion de nouvelles figures dans le débat politique. Il ne s'agit pas seulement pour la FSU d'en faire le constat , mais d'ouvrir des pistes de réflexions et des répertoires d'actions, unitaires, pour affronter cette menace.

Des polémiques nauséabondes, des offensives réactionnaires voire des actes violents se multiplient. De plus, la forte audience de l'extrême droite dans les forces armées et de police, parmi les membres ou sympathisant.es de certains syndicats et chez une partie de la hiérarchie militaire participe d'un climat toujours plus violent et dangereux.

Le développement du complotisme, notamment au cours de la crise sanitaire favorise la montée des idées de l'extrême droite et la résurgence de l'antisémitisme. Des « collectifs de réinformation » surfent sur la crise démocratique, la gestion erratique et les mensonges du gouvernement, les angoisses, les colères, les peurs, les ignorances, le scepticisme des citoyen-nes, pour diffuser des discours présentés comme « alternatifs ». Ils développent des théories confuses et dangereuses qui présentent un risque réel de récupération par l'extrême droite.

Même si des groupuscules identitaires comme le Bastion social ou Génération Identitaire ont été dissous, ils se recomposent. D'autres groupuscules reprennent de la vigueur et mènent impunément des actions violentes. Des projets d'attentats ont été déjoués, une tribune de généraux proches de l'extrême-droite menaçant d'une insurrection armée publiée. Des militant-es de syndicats, d'associations, des personnalités politiques, des journalistes mais aussi des locaux sont ciblés. Dans ce contexte de plus en plus inquiétant, la protection des personnes et des locaux doit être assurée.

Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés mais aussi les discours opportunistes de partis politiques, concourent à légitimer et à banaliser toutes les formes de racisme et les idées de l'extrême-droite : instrumentalisation de la laïcité, défiance vis-à-vis des migrant-es ou supposé-es tel-les, montée de l'islamophobie qui qualifie les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman.es ou des personnes perçues comme tel-les...

Il est urgent que le mouvement syndical s'unisse afin de proposer des perspectives sociales, démocratiques, féministes, écologiques, solidaires aux politiques libérales et néocoloniales qui ont légitimé les idées d'extrême droite et qui aggravent les inégalités. Pour reconstruire l'espoir dans le progrès social et stopper la montée de l'extrême droite, il doit mettre l'accent sur ce qui fait ses fondamentaux, notamment la solidarité internationale, la justice sociale et l'égalité des droits.

La FSU poursuit résolument le travail accompli dans le cadre intersyndical, avec VISA, avec l'intersyndicale éducation contre l'extrême droite mais aussi d'autres cadres unitaires, comme dans Plus jamais ça, en organisant des campagnes, des formations, des rencontres pour démonter l'imposture sociale et la dangerosité de l'extrême droite.

Elle travaillera à l'articulation de ce combat avec les luttes antiracistes et, féministes, et s'attellera à un travail en profondeur visant à contrer le confusionnisme et le complotisme.

Pour mettre en échec l'extrême droite la FSU prend toute sa place dans les initiatives visant la déconstruction des idées, des discours et la dénonciation des actions de l'extrême droite qu'elle ne cessera pas de combattre, tant à l'échelle nationale que départementale ou locale car les SD prennent toute leur part dans ces luttes et souhaitent être intégrées à la réflexion syndicale nationale.

Glossaire

AAH – Allocation d’adulte handicapé
AEM – Aide à l’évaluation de la minorité
AMC – Assurance maladie complémentaire
AMO – Assurance maladie obligatoire
APL – Aide personnalisée au logement
ASE – Aide sociale à l’enfance
BAC – Brigade anti-criminalité
BCE – Banque centrale européenne
BDS – Boycott, désinvestissement et sanctions
CASA – Contribution additionnelle de solidarité pour l’autonomie
CEDH – Cour européenne des droits de l’homme
CESEDA – Code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile
CHSCT – Comité hygiène, sécurité et conditions de travail
CIDE – Convention internationale des droits de l’enfant
CNCDH – Commission nationale consultative des droits de l’homme
CSG – Contribution sociale généralisée
COR – Conseil d’orientation des retraites
EHPAD – Établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes
ELAN – Évolution du logement, de l’aménagement et du numérique
ETUN – Réseau européen des syndicats pour la Palestine
FP – Fonction publique
GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft
GIEC – Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
HCAAM – Haut conseil pour l’avenir de l’assurance maladie
HVE – Haute valeur environnementale
IGPN – Inspection générale de la police nationale
INSEE – Institut national de la statistique et des études
ISF – Impôt de solidarité sur la fortune
IVG – Interruption volontaire de grossesse
JUJIE – Justice pour les jeunes isolés étrangers
LGBTI – Lesbienne, gay, bisexuel, trans, intersexe
LGBTQI+ – Lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe
LGBTQIA+ – Lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe, asexuel et tous les autres
MIE – Mineur isolé étranger
MNA – mineur non accompagné
OIT – Organisation internationale du travail
ONG – Organisation non gouvernementale
ONU – Organisation des nations unies
OQTF – Obligation de quitter le territoire français
PAAC – Politique agricole et alimentaire commune
PAC – Politique agricole commune
PIB – Produit intérieur brut
PJJ – Protection judiciaire de la jeunesse
PMA – Procréation médicale assistée
PPP – Partenariat public privé
PSC – Protection sociale complémentaire
RESF – Réseau éducation sans frontières
RGPD – Règlement général de protection des données
RSA – Revenu de solidarité active
SCIC – Société coopérative d’intérêt collectif
SMIC – Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TAFTA – Trans-atlantic free trade agreement
TIAN – Traité sur l’interdiction des armes nucléaires
TIG – Travail d’intérêt général
T2A – Tarification à l’activité
TVA – Taxe sur la valeur ajoutée
UE – Union européenne
VISA – Vigilance et initiatives syndicales antifascistes